

## VIVRE

A



Photo A. PORTE

## MOUTHIERS-SUR-BOEME

### Une bourse de 3.000 F pour rénover un kart

Le jeune Pascal Derand est doublement satisfait. Non seulement cet ancien stagiaire a réussi son insertion sociale et professionnelle puisqu'il a été embauché comme mécanicien mais en plus il s'est vu attribuer mardi après-midi, à la maison pour tous de Mouthiers, une bourse de 3.000 F.

M. Filhol, représentant départemental de la Jeunesse et des Sports lui a remis ce chèque en présence de MM. François du service de l'éducation surveillée,



Le jeune Derand va pouvoir courir à 180 km/h est cela n'a rien à voir avec Noël, précise M. Filhol de la Jeunesse et des Sports. (Photo Pierre DUFFOUR «CL»).

### COMMEMORATION DU 24 AOUT 1944

Nous sommes aujourd'hui rassemblé pour nous souvenir des victimes et des héros de la déportation.

Je ne lirai pas aujourd'hui la longue liste des morts pour la France, mais je tiens à rappeler que leur sacrifice a permis de sauvegarder, non seulement l'unité nationale mais surtout, ce qui est le fruit de notre histoire, le respect des droits de l'homme.

Ces droits fondamentaux affirmés il y a bientôt

L'opération "Loisirs Quotidiens Jeunes" va être poursuivie cette année. Que tous les jeunes (de 11 à 18 ans) ayant un projet dans le domaine des loisirs qui nécessiterait une aide financière se renseignent à la mairie. Le dossier à remplir est très succinct.

deux siècles par les français en révolution, confirmés par les nations unies, sont aujourd'hui encore bafoués trop souvent dans le monde.

Je citerai à titre d'exemples, et de manière non exhaustive, la Pologne, l'Afghanistan, l'Inde, le Cambodge, le Moyen-Orient, l'Afrique du Sud, le Chili etc...

Il nous faut aujourd'hui rappeler le privilège qui est le nôtre. Nous avons l'honneur et la chance de vivre dans un des trop rares pays de liberté et de démocratie véritable. Soyons dignes de ceux qui sont morts pour les valeurs et ne nous laissons pas tenter par la voix de l'intolérance, du racisme et de la haine.

Vive la République,  
Vive la France.

## AIDEZ-NOUS A PROTEGER LES BUSARDS



Messe en l'honneur des BUSARDS SAINT-MARTIN  
(Photo Pierre PELLIER)

## AGRICULTEURS !

EN PROTÉGEANT LES BUSARDS  
C'EST AUSSI VOTRE RÉCOLTE  
QUE VOUS PROTÉGEZ...

Ces oiseaux sont de grands destructeurs de rongeurs :  
mice, campagnols, souris...

Habiter peut le favoriser et l'encourager pour ses dégâts.  
100% des dégâts sont causés par les dégâts.  
Ainsi, à la fin de l'année, une famille peut perdre tout.

## CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10.07.86

Lors de la dernière réunion le Conseil Municipal a examiné les questions suivantes :

### DEMANDE DE LOTISSEMENT :

Un projet de lotissement de 28 lots, situé au "Agriers" ne peut être accepté car une petite partie de sa superficie et l'espace vert seraient situés en zone non constructible. D'autre part le Conseil Municipal demande que l'espace vert soit central, afin de jouer le rôle de place publique.

### AUGMENTATION DES TARIFS :

Aucune décision n'a été prise au niveau national concernant l'augmentation réglementaire autorisée des tarifs publics. Le Conseil Municipal décide d'appliquer les augmentations autorisées dès parution des instructions. Sont concernés les tarifs de cantine, de ramassage scolaire ainsi que le loyer du 1er étage.

En ce qui concerne le logement du 2ème étage, actuellement libre, le Conseil Municipal accepte la proposition de M. Le Maire de l'affecter au gardiennage de la Mairie et de la Maison pour Tous. Un régime juridique pour les locataires gardiens doit être recherché.

### DÉROGATIONS D'ÉCOLE :

Des demandes de dérogation sont présentées pour que 5 enfants de MOUTHIERS puissent fréquenter l'école de VOEUIL. Après en avoir délibéré, le Conseil décide de refuser les demandes pour 3 enfants, et souhaite un complément d'information pour les 2 autres.

### DÉMISSION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE :

M. Le Maire lit au Conseil Municipal la lettre de Mme VIDAUDET par laquelle elle présente sa démission du Conseil Municipal pour des raisons familiales. Le Conseil après avoir évoqué les trois années de travail effectué ensemble exprime

un de ses membres actifs et efficaces. Il accepte cette démission et décide de ne pas procéder, dans l'immédiat, au remplacement de Mme VIDAUDET.

### EMBAUCHE D'UN CUISINIER :

La Commission communale chargée du recrutement d'un cuisinier a retenu M. PINAUD Didier parmi 3 candidats ayant subi une épreuve pratique. Le Conseil Municipal décide donc de l'embaucher à compter du 3 septembre et attribue à chacun des candidats une indemnité de 200 F pour le temps passé à subir l'épreuve.

### CHEMINS :

-Enquête d'utilité publique pour la vente du chemin de Forge accompagnant l'acquisition de terrain pour le chemin de la Maison de retraite : du 20 juillet au 1er août.

-Le Conseil accepte la proposition d'acquisition du chemin menant des "Marais" aux "Brissaud", de plus en plus fréquenté par tout le monde.

### UNE DÉLEGATION A PETITE-ROSSELLE :

Ala suite d'une invitation reçue, une délégation du Conseil Municipal se rendra à PETITE-ROSSELLE pour les cérémonies du 20ème anniversaire du jumelage de PETITE-ROSSELLE et de la ville allemande de GROSS-ROSELN (Grande-Roselle) qui auront lieu les 12, 13 et 14 septembre. Le Conseil a voté un crédit de 5 000 F pour l'organisation de cette visite et la confection par M. VALLAT, sculpteur, de 2 plaques commémoratives.

### ASSURANCES :

En vue de l'assurance Dommages-Ouvrages pour les travaux de la salle Polyvalente et de la Maison pour Tous, le Conseil Municipal retient le devis le moins élevé parmi 3 propositions.

### EMPRUNT :

Pour financer les travaux de la salle polyvalente, le Conseil autorise un emprunt de 445 000 F au taux de 9,5 % sur 15 ans auprès de la CAECL.

### ZONE D'EMPLOI :

M. Le Maire fait part de 2 demandes de terrains de la zone d'emploi présentées par la société "Irrigation Internationale" et l'entreprise "Téléph' Elec Services".

### RECLASSEMENT D'UN OUVRIER COMMUNAL :

M. ASSELOT ayant été admis aux concours sur titres de conducteur de transport en commun et d'ouvrier professionnel 2ème catégorie organisé le 2 juillet, M. Le Maire est autorisé à prendre les arrêtés nécessaires à son reclassement.

### SECOURS DU BUREAU D'AIDE SOCIALE :

Un secours de 300 F est accordé à une famille en difficultés à la suite des licenciements effectués par l'usine LAROCHE.

### ABRIS-BUS :

Des devis pour 5 abris-bus seront demandés à MM. COPPENS et TRIAUD, menuisiers, selon les plans établis par M. VALLAT, sculpteur.

### PLANTATIONS :

La place du lotissement communal des Justices paraissant trop nue et manquant d'ombrage et de verdure, des propositions de plantations seront demandées à M. COURALLET,

horticulteur, pépiniériste à SAINT-YRIEIX. Ces plantations respecteront un grand espace central permettant aux enfants de jouer au ballon.



A L'ECOLE  
=====

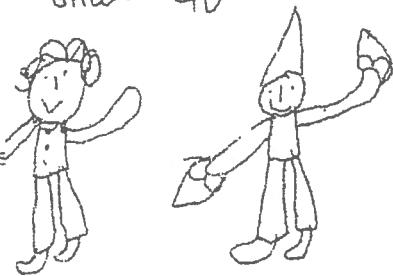
Mme RATEAU a assuré la direction de l'école élémentaire pendant l'année scolaire 1985-86, après le départ de Mme TRIGEAUD. Une direction d'école est une tâche lourde et parfois ingrate. Pour des raisons de santé Mme RATEAU reprend



Emilie ch

un simple poste d'institutrice et a été nommée à JURIGNAC. Nous la remercions pour le travail qu'elle a accompli à MOUTHIERS.

C'est Mme RIVET, bien connue de tous, qui va la remplacer pendant l'année scolaire 1986-87.



GARDERIE ET CENTRE  
DE LOISIRS  
=====

Il est rappelé aux familles qu'une garderie et un centre de loisirs fonctionneront dans le restaurant scolaire avec du personnel diplômé.

GARDERIE : Tous les jours de classe (sauf le samedi) avant la classe à partir de 7 heures, et après la classe jusqu'à 19 heures.

Tarifs : 125 francs par mois (98,80 F par enfant si 2 frères) ou 12,30 F par jour si la fréquentation est irrégulière.

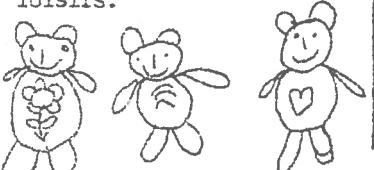
CENTRE DE LOISIRS : de 7 heures à 19 heures.

\*tous les mercredis

\*pendant les petites vacances.

Tarifs : 30,90 F par jour. (24,70 F par enfant si 2 frères).

Les enfants peuvent être inscrits auprès des animatrices pendant les heures de fonctionnement de la garderie et du centre de loisirs.



REPRISE DES  
ACTIVITES DE LA M.J.C.  
septembre 1986  
=====

Après 6 mois d'une mise en place, parfois laborieuse mais toujours enthousiaste, des différentes activités, après 2 mois de vacances, la M.J.C. reprend ses activités, dans les locaux propres et agréables que lui confie la municipalité.

Une permanence d'informations et d'inscriptions y est prévue le SAMEDI 6 SEPTEMBRE de 15 H à 17 H.

Vous pourrez y rencontrer les responsables des activités proposées en 1986-87, dans le cadre de la M.J.C., et prendre votre carte de la M.J.C. obligatoire pour toute activité, valable pour toutes les activités (moins de 15 ans = 25 F., plus de 15 ans = 30 F. pour l'année scolaire). Pour certaines activités une cotisation spécifique pourra vous être demandée,

- Groupe de jeunes
- Gymnastique volontaire
- Tennis de Table (compétition et loisir)
- Chorale (on recherche des basses et des sopranos)

- Cyclotourisme  
-Informatique (réunion vendredi 12 septembre à 20 H 30, à la Maison pour Tous)

-Danse (Classique, jazz...)  
-Photographie (réunion le lundi 15 septembre à 20 H 30, à la Maison pour Tous)  
-Connaissance et protection du patrimoine local (réunion le jeudi 18 septembre à 20 H 30 à la Maison pour Tous).

MAIRIE  
=====

Le secrétariat de mairie est maintenant situé dans le bureau de la perception. Les locaux ont été rénovés, afin de permettre un accueil encore meilleur et des conditions de travail améliorées.

STATIONNEMENT GENANT  
=====

CLUB INFORMATIQUE  
=====

Afin de mettre sur pied les activités du club informatique et de prendre les inscriptions, une réunion aura lieu à la maison pour tous le vendredi 12 septembre à 20 h 30. Toutes les personnes intéressées, jeunes ou moins jeunes, qu'elles aient suivi ou non la formation de la dernière année scolaire, sont cordialement invitées à cette réunion.

D O N  
=====

Que la personne qui a fait don de 50 francs au profit du Bureau d'Aide Social, soit remerciée.

Des voitures particulièrement gênantes : celles qui restent devant la Boucherie MAURICE pendant les nuits durant lesquelles passe le camion de ramassage des ordures ménagères (nuits du dimanche au lundi et du jeudi au vendredi, et le 1er jeudi du mois pour le verre).

En effet ces voitures empêchent le camion de pouvoir s'enfoncer dans la rue, le située en face, si bien que, souvent, plusieurs familles sont privées du ramassage des ordures... et leurs bennes restent pleines.

Stationnement à interdire à cet endroit, surtout aux moments ci-jés.

Transports CITRAM

ANGOULEME

Année scolaire 1986 / 1987

Au 3 Septembre 1986

CIRCUITS de RAMASSAGE  
Ecoles publiques de MOUTHIERS & BOEME

Circuit n° 1

Matin : Cond. LAGARDE  
Soir : Cond. LAGARDE  
Midi : Cond. LAGARDE

MATIN

LMJVS

8.00	ANGOULEME.....
8.06	Le roc carf.....
8.10	Lippi.....
8.16	Grand guillon.....
8.17	Petit guillon carf.....
8.20	Petit guillon.....
8.22	Le rosier.....
8.25	La grelière.....
8.27	Les naulets.....
8.32	Les fayards.....
8.35	Les naulets.....
8.36	Chez les rois.....
8.43	Portail.....
8.45	Morinaud.....
	MOUTHIERS E.Primaire.....
	MOUTHIERS E.Mat.....

SOIR & MIDI

LMJV	S
MOUTHIERS E.Primaire.....	16.15
MOUTHIERS E.Maternelle.....	16.20
Morinaud.....	16.25
Le protail.....	16.28
Chez les rois.....	16.30
Petit guillon.....	16.35
Mouthiers citée.....	16.36
Le rosier.....	16.37
La bussière.....	16.40
Les naulets.....	16.45
Les fayards.....	16.47
Les naulets.....	16.50
Les fayards.....	16.47
Chez grenet.....	16.50
Le grand guillon.....	16.55
Lippi.....	17.00
Le roc.....	17.02
La rochandry.....	17.05
La faye.....	17.07
Chez grenet.....	17.10
La COURONNE.....	-

Circuit n° 2

Matin : Cond. LEBERTHON  
Soir : Cond. BACHELIER / SARDIN  
Midi : Cond. LAGARDE

LMJVS

8.10	La COURONNE.....	↑ LMJV	▲	S
8.13	Chez grenet.....	16.47		12.32
8.19	Mouthiers.....	16.41		12.26
8.21	Carf route D.....	16.38		12.24
8.23	Les gahiers.....	16.37		12.22
8.25	Les regniers.....	16.35		12.20
8.28	Bois german.....	16.33		12.18
8.35	Les forets.....	16.28		12.13
8.40	Gersac.....	16.25		12.10
8.42	MOUTHIERS E. Primaire...	16.15		12.00
8.45	MOUTHIERS E. Maternelle.	16.20		12.05

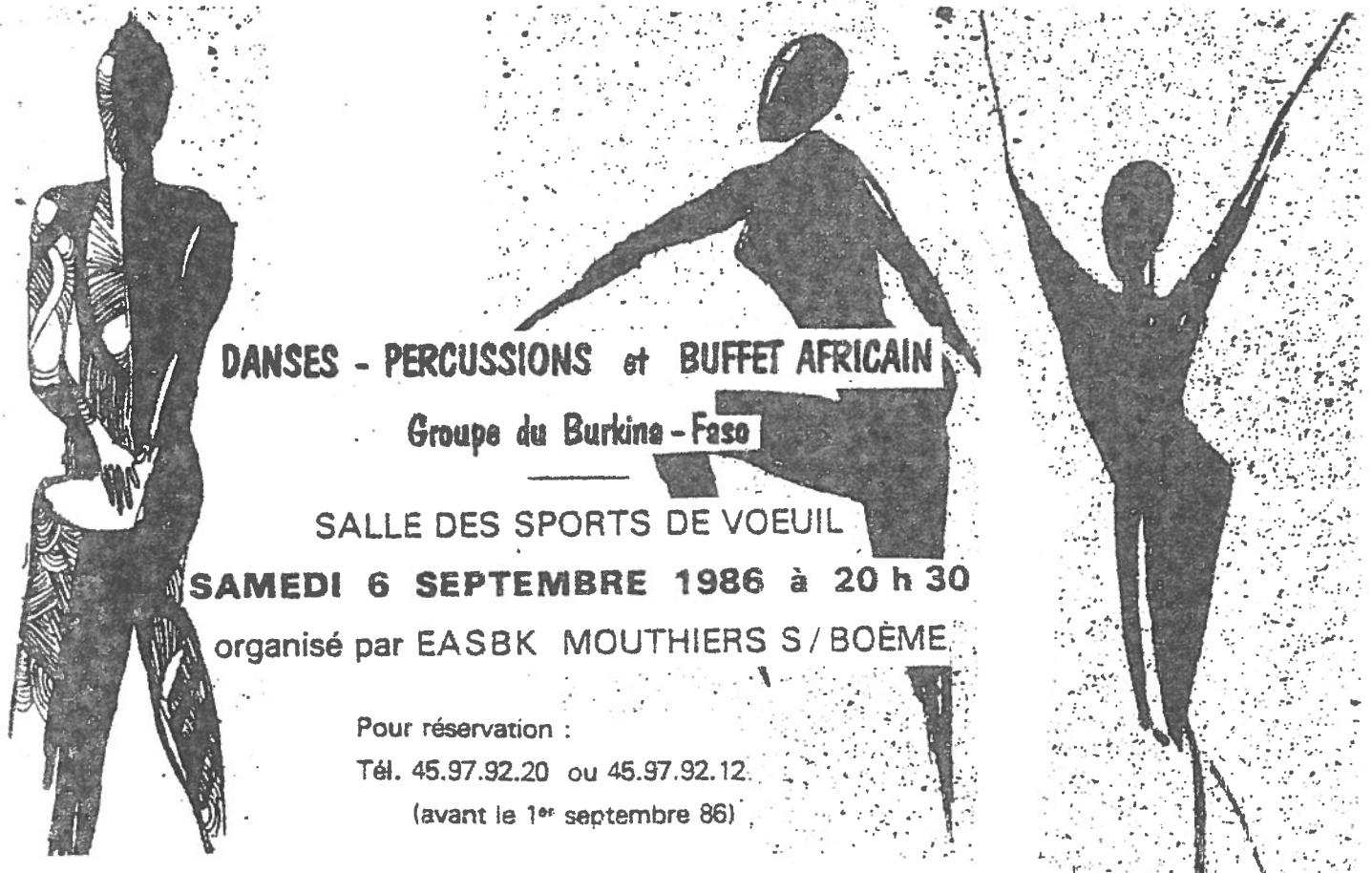
# EMPLOI 16/25 ANS

- chefs d'entreprise,
- artisans,
- commerçants,
- agriculteurs,
- professions libérales, et officiers ministériels,
- travailleurs indépendants,
- entreprises de travail temporaire,
- particuliers,

Vous trouverez les formulaires (déclaration d'embauche ou contrat) et tous les renseignements complémentaires auprès :

- de votre Direction Départementale du Travail et de l'Emploi (DDTE),
- de l'ANPE (voie agence locale),
- de votre Chambre de Commerce et d'Industrie, ou de votre Chambre de Métiers ou d'Agriculture,
- de votre organisme professionnel ou interprofessionnel.

Exonérations	Jeunes concernés	Embauches	Durée des exonérations
<b>25%</b>	TOUS LES JEUNES DE 16 A 25 ANS ▲	AVEC UN CONTRAT DE TRAVAIL ☒	DE LA DATE D'EMBAUCHE JUSQU'AU 30 JUIN 1987
<b>50%</b>	JEUNES DE 16 A 25 ANS ▲ embauchés à la sortie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'un contrat d'apprentissage*</li> <li>• de qualification ou d'adaptation*</li> <li>• d'un SIVP*</li> <li>• d'un TUC</li> <li>• d'un service national protégé avec formation</li> <li>• d'un stage en alternance civique* lorsque durée</li> </ul>	AVEC UN CONTRAT DE TRAVAIL ☒ (conclu au plus tard le 1 <sup>er</sup> jour du 4 <sup>e</sup> mois qui suit la sortie de la formation en alternance ou du TUC)	JUSQU'A LA FIN DU 12 <sup>e</sup> MOIS CIVIL suivant la date d'embauche (à compter de la publication de l'ordonnance) ☐
<b>100%</b>	JEUNES DE 16 A 25 ANS ▲ en apprentissage ou en formation alternée	AVEC UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE (formation en alternance) durée : 2 ans (possibilité 1 ou 3 ans)	JUSQU'AU TERME DU CONTRAT
		AVEC UN CONTRAT DE QUALIFICATION (formation en alternance) durée : 6 à 24 mois	JUSQU'AU TERME DU CONTRAT
		AVEC UN CONTRAT D'ADAPTATION (formation en alternance) durée : 6 mois minimum ou à durée indéterminée	JUSQU'A LA FIN DU 12 <sup>e</sup> MOIS CIVIL suivant la date d'embauche (au-delà de 12 mois : 50% d'exonération)
		EN STAGE D'INITIATION A LA VIE PROFESSIONNELLE (SIVP) (formation en alternance) durée : 3 à 6 mois	JUSQU'AU TERME DU SIVP
* Contrats en stages ayant été effectués ou non dans l'entreprise qui embauche.		☒ A durée indéterminée ou à durée déterminée au moins égale à 3 mois ou temporaire d'une durée au moins égale à 3 mois	<input checked="" type="checkbox"/> L'exonération de 50% est portée à 100% pendant les 30 jours qui suivent la date de publication de l'ordonnance.



**DANCES - PERCUSSIONS et BUFFET AFRICAIN**

Groupe du Burkina - Faso

SALLE DES SPORTS DE VOEUIL

**SAMEDI 6 SEPTEMBRE 1986 à 20 h 30**

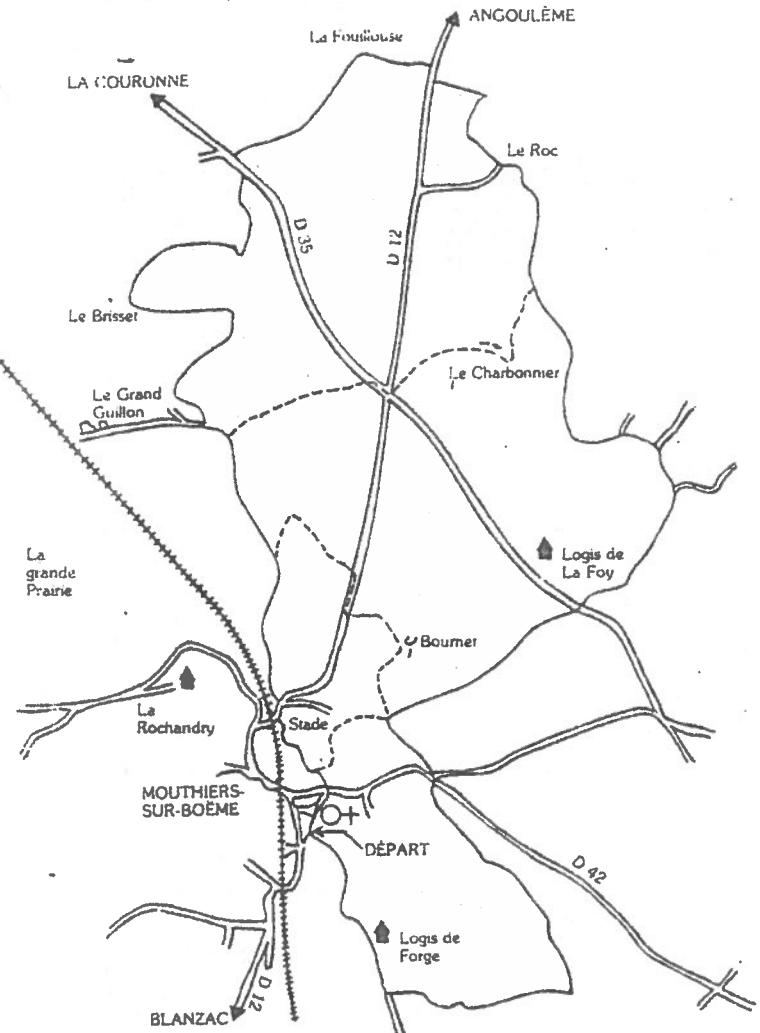
organisé par EASBK MOUTHIERS S / BOÈME

Pour réservation :

Tél. 45.97.92.20 ou 45.97.92.12.

(avant le 1<sup>er</sup> septembre 86)

## CIRCUIT PÉDESTRE MOUTHIERS/BOËME



Échelle : 1/25 000

La grande boucle de La Fouillouse (3 H) + boucle de Forge (1 H) indiquées en trait plein : 4 H  
Par bretele du charbonnier, indiquée en pointillés : 2 H + Boucle de Forge : 3 H  
Par bretele de Bournet, indiquée en pointillés : 1 H + Boucle de Forge : 2 H



Office du tourisme  
Syndicat d'initiative du Pays d'Angoulême  
Hôtel de Ville - 16000 Angoulême  
Tél. (16) 95.16.84  
Télex : 791605

### RESULTAT DES CONCOURS DE FLEURISSEMENT

---

#### I - CONCOURS DEPARTEMENTAL :

Le jury départemental a particulièrement apprécié les fleurs plantées devant leur mur par MM. PELLET et GOUMARD, en bas de la côte de Bournet. Une technique qu'il serait souhaitable de voir se multiplier.

-Catégorie "Décor sur la voie publique" : 2ème prix Mme CHAGNAUD Antoinette.

-Catégorie "Balcons et Jardins" : 2ème prix M. PELLET

-Catégorie "Balcons et terrasses" : 2ème prix Mme ALLEMAND.

-Catégorie "Maison avec jardins" : 5ème prix M. GOUMARD.

#### II - CONCOURS COMMUNAL:

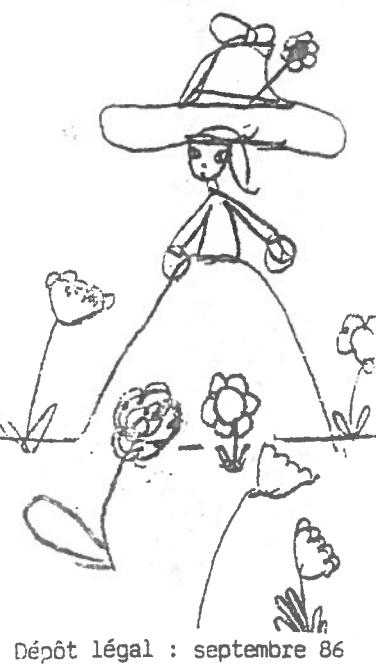
A-CATEGORIE "MAISONS FLEURIES" : De belles réalisations mais on doit regretter que certaines jardinières restent vides.  
1er Mme CHAGNAUD Antoinette, 2è M. LUCAS Maxime (La Bussière), 3è ex MM. MARCHAISSE, MESLIER, 5è ex MM. DECLIDE, Mme DEDIEU Lydie, M. NICOLEAU Marcel, M. THEBAULT, 9è M. DENAUD, 10è M. TRIAUD, 11è M. BARS,

12è M. MARTYNET, 13è M. LAMAZIERES, 14è M. LUCAS Maxime (Les Reigniers), 15è ex MM. BOISSARD, BREGEAS Régis, 17è ex Mme DEDIEU Jeanne, Mme SARAZIN Henriette, M. SIMONET, M. ALANORE, 21è Mme ROZE.

MM. ou Mmes ALLAIN, AUDOIN AUPETIT, BARBEAU, BARRIERE BAUDON, BENOIT, BLANLOEIL H, BLANLOEIL J.L., BONNET D., BORDRON, BORREDON, BOUTHINON, BRAULT, BREGEAS F., BREGEAS G., BRENON E., BRENON J., BUDZINSKI, BUISSON, BUZARD, CAREL, CHABERNAUD, CHATEAU, CHATELET, CHOTARD, COUTURIER, DEMERY, DENEPoux L., DEVAINNE, DIXNEUF, DOUSSEAU, DOUTEAU, DUBOIS C., DU-CLOUD, DUMAS, DUMEIX, ESSELY, FABRE, FAYE, FEUILLATRE, FORGERON R., FOUCAUD, GERMAIN, GERMON A, GERMON R., GOGET, GOURSEAU, GUERIN, HERBRETEAU, JAVEL M., LALOI, LAVALLADE, LECHAT, L'HOMME, LIMOGÉ, LUC, MARANDAT, MARCETEAU, MAROT M., MAYOUX, MEJRI, MESNIER, MOREAU G., MORISSET, NICOLEAU C., PAGNOUX, PERROTIN, PONCAGARE, POTIER, ROUSSEAU, SARRES, SAUDOUX, SIMON, SOULARD C., SOULAT, SOURY, TAGHET, TAULOU, TETAUD, TEXIER, THOMAS, TROUSSICOT, VALIX, VAN DEN BUSSCHE, VERGAUD, VIAUD.

#### C - CATEGORIE "FERMES FLEURIES"

1er prix : Mme TROUBAT, 2ème Mme GAUTHIER Ginette, 3è M. DEVIGNE, 4è M. BASLAND, 5è M. GROLLEAU, 6è ex Mme MIGNON, M. PROUTEAU, 8è M. GUIBRETEAU, 9è M. NICOLEAU, 10è M. LAPERONIE.



Dépot légal : septembre 86